

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2024-26

Séance du 9 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le mardi neuf juillet à 19 h 30, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 2 juillet 2024 qui a été adressée par mail le 3 juillet 2024.

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Bertrand MONOT, Yann PATULA, Sylvie LEFEBVRE Thierry JANIER-DUBRY (7)

Absent : Yann ROTA (1)

Excusée : Céline COLAS donne procuration à Sylvie LEFEBVRE (1)

Nombre de membres en exercice : 9

Date de convocation : 02/07/2024

Nombre de membres présents : 7 + 1 procuration

Date de la publication en ligne : 16/07/2024

Secrétaire de séance : Bertrand MONOT

**Objet : adoption du rapport sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC D'eau potable
2023**

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le SIDEC du Jura, assistant conseil après de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de MEUSSIA. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

POUR : 8 voix

Ainsi délibéré le 9 juillet 2024, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2024-26 adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Bertrand MONOT



Le Maire,
Isabelle TISSOT

